

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui lui a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le JEUDI 7 NOVEMBRE 2024 à 18 H 30.**

Date de la convocation : 30.10.2024

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS A	DONNES
1. MAERTEN Jean-Luc, Maire	X				
2. GRANGEON Jacky, 1^{er} adjoint	X				
3. POLO Ludmila, 2eme adjointe	X				
4. GUITET José, 3eme adjoint	X				
5. LATINI Patricia, 4eme adjointe	X				
6. De CHALAIN Christian	X				
7. RONDA William	X				
8. POPIN Diane	X				
9. BOUTILLET Nelly	X				
10. PRINCET Helena	X				
11. AUGRY Dimitri	x				
12. MORLAT Lucile	x				
13. KONAYAO Serge	X				
14. RECOUPÉ Sébastien	X				
15. ROBIEUX Laure	X				
QUORUM : 8	15				

Jacky GRANGEON est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Présentation du projet de panneaux photovoltaïques par M. De ROUFFIGNAC,
- Tarifs communaux 2025,
- Convention relative à l'éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs avec SOREGIES
- Convention de gestion voirie pour l'entretien de premier niveau dans le bourg avec GP,

Information

- Point sur la création de la voie douce entre Chauvigny et la Carte,
- Avis de la Commission nationale d'aménagement commercial pour ACTION,
- Organisation du goûter des aînés le 13 décembre 2024,

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 19 SEPTEMBRE 2024 est adopté.

PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES PRESENTE PAR M. Jean-Jacques DE ROUFFIGNAC

2024-32- FINANCES LOCALES TARIFS COMMUNAUX 2025

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la révision des tarifs communaux :

• LOCATION SALLE DES FETES

RUBRIQUES	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Sans chauffage	Chauffage Sur relevé de consommation	Sans chauffage	Chauffage Sur relevé de consommation
♦ Banquets, Repas, Mariages, Bals, Spectacles, Concerts, Expositions, Ventes avec office	300 €	Base + prix réel élec	580 €	Base + prix réel élec
♦ Autres manifestations, assemblées générales, Vins d'honneur avec office	95 €	Base + prix réel élec	230 €	Base + prix Réel élec
♦ Tables rondes en supplément	4 € l'unité			
♦ Caution	750 €			

Les locations partent du vendredi après-midi 14 h au lundi matin 8 h 30 (sauf si jour férié)

Option : location dès le vendredi matin 9h00 : 50 € en sus

Ces conditions s'appliquent également pour la location du hall d'entrée de la salle.

• LOCATION DU HALL D'ENTREE DE LA SALLE (CAPACITE D'ACCUEIL MAXIMUM : 30 PERSONNES)

RUBRIQUES	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Sans chauffage	Chauffage sur relevé de consommation	Sans chauffage	Chauffage sur relevé de consommation
♦ Repas, Réunions, Vins d'honneur avec office	65 €	Base + prix réel élec	110 €	Base + prix réel élec
♦ Caution	750 €			

• LOCATION DE MATERIEL

• Tables avec tréteaux	3 €
• Banc	1 €

**· LOCATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU STADE « JEAN-MARIE VRIET »
RESERVEE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE**

Tarif unique été/hiver	
• Maxi 40 personnes assises pour un repas	
• Maxi 50 personnes pour une réunion	150 €
• Caution	500 €

· CONCESSION DE CIMETIERE

Concession trentenaire Le m2	120 €
Concession cinquantenaire Le m2	180 €
Cavurne (50 cm X 50 cm) 30 ans	500 €
Cavurne (50 cm x 50 cm) 50 ans	700 €
Plaque du Jardin du Souvenir 30 ans	50 €

Après délibération, le conseil municipal adopte les nouvelles modalités de location portant sur le chauffage et un supplément pour une journée supplémentaire. Le règlement, le contrat et les états des lieux seront mis à jour dans ce sens.

**2024-33 – FINANCES LOCALES
CONVENTION ECLAIRAGE EXTERIEUR DES ESPACES DE LOISIRS ET SPORTIFS (stade) AVEC
SOREGIES**

La convention d'éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs et plus particulièrement les stades, arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Afin de répondre au plus juste aux attentes et besoins des collectivités, SOREGIES travaille actuellement sur une nouvelle offre « éclairage des espaces de loisirs et sportifs » qui sera commercialisée à compter du 1^{er} janvier 2026.

Afin de couvrir l'année 2025, SOREGIES propose un avenant à la convention relative à l'éclairage des espaces publics de loisirs et sportifs reprenant uniquement **l'offre de base** qui couvre les interventions de dépannage des projecteurs.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention éclairage extérieur des espaces de loisirs et sportifs pour l'année 2025.

**2024-34 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE
CONVENTION DE GESTION VOIRIE POUR L'ENTRETIEN DE 1^{ER} NIVEAU DANS LE BOURG**

Convention jointe

Depuis le 17 février 2017, Grand Poitiers Communauté urbaine est devenu compétent, sur l'ensemble de son territoire, en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie et de ses dépendances,

Ce transfert de compétence implique des transferts de biens et de ressources des communes vers Grand Poitiers. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a ainsi eu pour mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de la compétence voirie entre communes et intercommunalité, sur la base des chiffrages réalisés par les communes.

Des conventions de gestion ont été mises en place entre Grand Poitiers et les Communes jusqu'au 31 décembre 2024.

Certaines communes n'ont pas souhaité transférer le personnel, soit parce que le montant financier arrêté par la CLECT ne permet pas de rémunérer un agent, soit parce que le montant financier arrêté par la CLECT permet de rémunérer et donc de transférer un agent mais la commune a considéré qu'elle ne pouvait pas procéder au transfert sans déséquilibrer le fonctionnement au quotidien.

La présente convention a pour objectif de maintenir ces conventions de gestion avec les communes qui ont conservé du personnel précédemment affecté à la compétence voirie.

Les communes concernées par la convention de gestion sont :

- **centre de ressources Sud** : Lusignan, Jazeneuil, Curzay sur Vonne, Sanxay, Celle-l'Evescault, Saint-sauvant, Béruges, Croutelle
- **centre de ressources Est** : La Puye, Bonnes, La Chapelle Moulière, Jardres, Tercé.

Ces communes assurent le premier niveau d'entretien en matière de voirie via la convention de gestion qui prévoit un reversement de Grand Poitiers vers les communes à hauteur de 100% du montant évalué par la CLECT en 2017.

Ce premier niveau d'entretien par la commune s'exerce à l'intérieur des bourgs concernés, en zones agglomérées.

Grand Poitiers assure l'entretien de l'ensemble des voiries hors bourg dans ces communes.

La convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le conseil municipal demande que les zones concernées aujourd'hui (uniquement le centre-bourg en zone agglomérée) soient prises en compte au même titre que les conventions antérieures. Compte tenu de sa configuration, la commune dispose d'autres zones agglomérées comme La Carte, Champ Rogis ; de ce fait, la charge d'entretien reviendrait à la commune sans compensation financière.

Le conseil municipal demande également une réévaluation de la CLECT en 2025 qui date de 2017.

Le vote est reporté au 12 décembre (prochain conseil municipal).

INFORMATIONS

POINT SUR LA CREATION D'UNE VOIE DOUCE ENTRE CHAUVIGNY ET LA CARTE

Les travaux pour la création d'une voie douce de Chauvigny à la Carte ont débuté. Un nouveau giratoire au carrefour avec la route de Gençay doit être réalisé dans le cadre du projet financé par GP au titre du plan mobilité ainsi que deux arrêts bus au niveau de la Carte.

PROJET « ACTION »

Le recours déposé par l'association des Vitrites de Chauvigny et Jardres a été jugé irrecevable. Le permis de construire pourra être délivré.

ORGANISATION DU GOUTER DES AINES DU 13 DECEMBRE

Merci aux élus qui pourront se rendre disponible pour la mise en place et le service du goûter prévu à 15 h.

MISE EN PLACE DES BORNES EN BOIS POUR SIGNALIETIQUE PARCOURS RANDONNEES

Ces bornes sont en cours d'installation sur la commune matérialisant le parcours de randonnée dénommé « le circuit de Jardres de 13.300 km » dans la campagne jardraise.

NOUVEAUX EQUIPEMENTS DE LA CUISINE A LA SALLE DES FETES

Un four avec 4 feux gaz, un four chaleur tournante, une armoire froide et un lave-vaisselle ont été installés dans la cuisine de la salle des fêtes qui devraient répondre aux attentes des traiteurs et associations.

RECOURS DE OPEN ENERGIE

La requête a été rejetée et l'entreprise condamnée à verser à la commue 1 300 €. La décision concernait une opposition à la pose de panneaux solaires ou photovoltaïques sur des bâtiments protégés.

DEMANDE DE DEPLACEMENT DES DOS D'ANE AU BREUIL

Ces dos d'ânes ont fait l'objet de réclamation. En accord avec la commune de CHAUVIGNY et Grand Poitiers, il a été convenu d'engager les actions suivantes concernant les signalisations horizontales et verticales :

- Mise en place de panneaux d'agglomération en entrées et sorties du hameau du Breuil (en amont des ralentisseurs),
- Passage de la portion de voie située entre les ralentisseurs en zone 30 km/h.

AGENDA ET BULLETIN MUNICIPAL 2025

Nouveauté : un jeu sera intégré dans le bulletin municipal.

FOUILLE ARCHEOLOGIQUE AUTOUR DE L'GLISE

Les fouilles ont été effectuées par les archéologues qui ont découvert une salle sous l'église sans particularité. Un rapport sera remis par la DRAC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52.

Prochain conseil le jeudi 12 décembre

**Le Secrétaire,
Jacky GRANGEON,**

**Le Maire,
Jean-Luc MAERTEN,**